

RAPPORT DU JURY

Certification complémentaire Français langue seconde (FLS)

Session 2024

1. Rappels

La Certification Complémentaire Français Langue Seconde (CCFLS) s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires, stagiaires, ou contractuels sous contrat à durée indéterminée de l'enseignement public ou privé sous contrat. Elle permet de valider des compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Cette certification atteste que l'enseignant peut prendre en charge des élèves allophones.

Les modalités de l'examen sont précisées dans le BO n°30 du 25 juillet 2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Ce rapport a pour objectif de permettre aux candidats de se préparer à l'examen en cernant au mieux l'épreuve et en prenant connaissance des attentes des jurys.

2. L'examen

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 mn en deux parties : un exposé oral de 10 mn suivi d'un entretien de 20 mn maximum. Cette épreuve orale prend appui sur un rapport écrit de 5 pages qui n'est pas soumis à notation.

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale. La notification du résultat est transmise aux candidats. Les appréciations des jurys examinateurs peuvent être communiquées sur demande au CASNAV à l'adresse mail suivante: casnav@ac-lyon.fr



Il est important que les candidats non reçus comprennent la signification de cette note : si elle est voisine de la moyenne, elle indique la voie de la réussite à une session ultérieure. Souvent, les membres du jury ont jugé qu'il manquait un élément pour valider la certification : par exemple une réflexion sur la composante linguistique et langagière de sa discipline, une connaissance théorique ou institutionnelle suffisante, une réflexion aboutie à partir d'une situation de groupe (gestion de l'hétérogénéité...). Si la note est très éloignée de la moyenne, elle signale que les attendus de cette certification ne sont pas perçus.

3. Organisation et résultats de la session

Dates : mardi 9 et mercredi 10 avril 2024

Composition du jury

Présidente : **Madame Véronique BOULHOL**, IA-IPR de lettres, pilote académique du CASNAV.

Présidente adjointe : **Madame Anne LAIGLE**, IA-IPR d'anglais, DAREIC, adjointe au DRAREIC

Membres du jury :

Madame Loubna AIT-HATRIT, professeure UPE2A, collège P. E. Victor, Rillieux-la-Pape, coordonnatrice de la zone 3 du département du Rhône,

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, faisant fonction IPR de lettres,

Monsieur Sébastien BOUTTE, IEN circonscription Vaulx-en-Velin 1

Madame Cathy COHEN, maîtresse de conférences (Sciences du langage et Anglais), INSPE, Université Lyon 1, ICAR

Madame Mathilde DELARUE, chargée de mission pour le CASNAV de Lyon

Madame Marie-Christine FOUGEROUSE, maitresse de conférence à l'université Jean Monnet de Saint-Etienne

Monsieur Anthony IRAILLES, chargé de mission pôle allophone Rhône 1er degré, suivi dossier EFIV



Madame Alexandra LE PERRU, chargée de mission pour le CASNAV

Madame Marion LENA, chargée de mission pôle allophone Rhône 1er degré,

Madame Marie PEHLIVANIAN, professeure UPE2A, collège Jean Monnet, Lyon 2,
formatrice académique

Madame Christine PEREGO, ATER Université de Grenoble-Alpes

Madame Lauriane REGAL, professeure UPE2A, collège La Tourette, Lyon 1, formatrice
académique

Monsieur Wilfried SEGUE, responsable pédagogique DUAC FOS Licence 3, CIEF, Université
Lumière Lyon 2

Madame Valérie SOUBRE, maitresse de conférences à l'université catholique de Lyon,

Madame Marine TOTOZANI, maitresse de conférence HDR, responsable du département
Français Langue Etrangère, université Jean Monnet, Saint-Etienne.

Présentation des candidats

a. 58 candidats dont :

- 32 enseignants du premier degré,
- 26 du second degré.

b. Ventilation par département :

i. Ain : 18 (12 du 1er degré / 6 du 2nd degré)

ii. Loire : 7 (4 du 1er degré / 3 du 2nd degré)

iii. Rhône : 32 (16 du 1er degré / 16 du 2nd degré)

iiii. 1 enseignante du lycée français d'Athènes, Grèce

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Inscrits	32	26
Présents	29	25
Admis	12	15
Notes (la plus basse / la plus haute)	4 / 19	7 / 20



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CASNAV DE L'ACADEMIE DE LYON

	Admis	Non admis	Total 01	Admis	Non admis	Total 42	Admis	Non admis	Total 69	Admis hors académie	Total
PREMIER DEGRE	2	10	12	1	3	4	9	7	16		32
SECOND DEGRE	3	3	6	2	1	3	9	7	16	1	26
Total général	5	13	18	3	4	7	18	14	32	1	58

Profil des candidats

a. 7 hommes et 51 femmes

b. Disciplines du 2nd degré représentées :

- Allemand 3
- Anglais 2
- Arts Plastiques 1
- Documentation 3
- Italien 2
- Lettres Anglais 1
- Lettres Classiques 2
- Lettres Espagnol 1
- Lettres Histoire Géographie 1
- Lettres Modernes 7
- Math. Sciences Physiques 1
- Mathématiques-Sciences Physiques 1
- Russe 1

c. Statuts des candidats

- Agrégé titulaire 4



- Certifié titulaire 16
- Certifié stagiaire 1
- PLP titulaire 5
- Professeur des écoles titulaire 30
- Professeur des écoles CDI 1
- Professeur des écoles stagiaire 1

Résultats

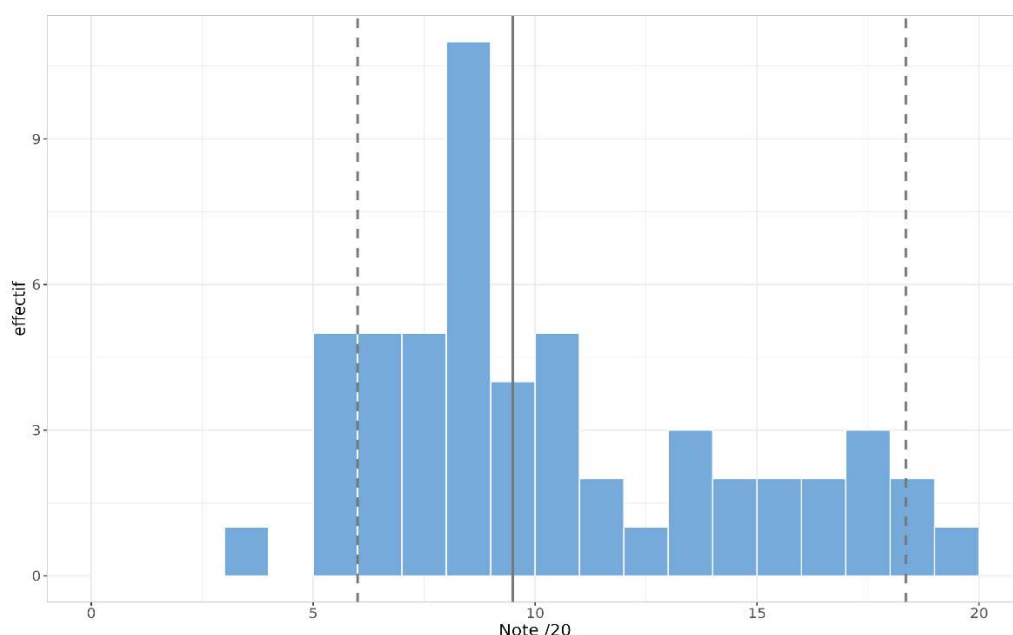
Le taux de réussite est, cette année, de 50% (des personnes ayant présenté l'oral). Le jury a noté 3 désistements et 1 absence non justifiée.

La moyenne des notes obtenues par les candidats se distribue comme suit :

- premier degré 10,4
- second degré 11,5
- total général 11

La médiane est à 9.5 (9/20 pour le 1er degré et 10/20 pour le second).

Département Degré	Moyenne de Note /20
42	11,17
PREMIER DEGRE	11,33
SECOND DEGRE	11
69	11,53
PREMIER DEGRE	11,73
SECOND DEGRE	11,33
01	9,53
PREMIER DEGRE	8,36
SECOND DEGRE	11,67



4. Conseils du jury

Il importe que les candidats comprennent le cadre dans lequel ils se présentent à la Certification complémentaire FLS. Il ne s'agit aucunement lors de l'oral de se présenter à un recrutement ou de valider une formation, mais bien de faire valoir des acquis fondés sur l'expérience professionnelle. Les meilleurs candidats sont ceux qui utilisent cette expérience pour la mettre en relation avec les enjeux de l'école inclusive au sens large du terme, en faisant preuve de recul et de distance par rapport à leurs connaissances et leurs pratiques, qu'elles s'exercent en classe ordinaire ou en dispositif UPE2A.

Ainsi, il faut préciser que l'oral doit apporter un complément à l'expérience présentée dans le dossier et montrer une évolution dans la compréhension des enjeux et dans la réflexion sur la spécificité du public allophone. En particulier, la situation plurilingue de l'EANA à l'école doit être travaillée en tant que telle ; elle n'est pas assimilable à celle, parfois vécue par les candidats à titre personnel, d'adultes qui apprennent une langue étrangère, ont été parents d'élèves à l'étranger ou y ont effectué un stage. La connaissance, étudiée et expérimentée, du public allophone en classe et des familles est un préalable de la réflexion pédagogique qui est présentée lors de l'examen.



Le jury attend que les candidats mènent une réflexion sur les gestes professionnels à adopter dans l'accompagnement d'un public EANA et qu'ils s'attachent à montrer la transférabilité des acquis dans leur pratique à celle du cadre du FLS et FLSco.

Sans en reprendre l'ensemble dans le détail (cf. les rapports des sessions précédentes), rappelons que certains attendus sont prioritairement évalués lors de l'examen :

- les processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la distinction entre FLE-FLS-FLSco et les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue seconde; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral, apprentissage du lexique ; place faite à l'éducation plurilingue et interculturelle, à la littérature et aux arts) ;
- les connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme ;
- la circulaire d'octobre 2012 concernant l'accueil et la scolarisation des élèves allophones
- l'évaluation en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.

En complément de ces remarques, il convient enfin de rappeler :

- la nécessité de prendre de la hauteur par rapport à sa propre pratique d'enseignement, quel qu'en soit le soubassement : discipline initiale, degré dans lequel on exerce ;
- l'attendu d'une posture adaptée à un oral d'examen professionnel et d'une maîtrise d'un registre de langue soutenu ;
- l'attention nécessaire portée à la correction de l'orthographe et de la grammaire dans la rédaction du dossier.

5. Formation

Les éléments présentés dans ce rapport **complètent sans les remplacer** ceux des rapports des précédentes sessions.

La préparation de la CC FLS est un processus exigeant qui nécessite un investissement important en temps. La référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (cinq domaines de formation) est fondamentale pour concevoir le parcours scolaire de l'élève allophone jusqu'à son inclusion définitive dans sa classe d'inscription. En effet, le socle représente le référentiel de droit commun. Ce cadre doit être mis en relation avec un outil essentiel : le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL). Il n'est pas nécessaire d'enseigner en UPE2A pour prétendre obtenir la certification. Mais la connaissance du dispositif, de son fonctionnement à la fois dans l'institution et dans la pratique quotidienne est nécessaire pour étayer une réflexion pertinente. Echanger avec des professeurs en charge d'UPE2A se révèle fondamental à cet égard. Le parcours professionnel, l'expérience en didactique du FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir de façon cohérente et structurée. Ces exigences impliquent une préparation alliant plusieurs éléments : références institutionnelles, lectures théoriques, analyses de pratiques de terrain et réflexions personnelles.

Outre la rencontre directe avec les élèves allophones (enseignement, visites, éventuellement stages en dispositifs), les candidats peuvent avec profit consulter de très nombreuses ressources et les exploiter lors de l'oral. Une bibliographie ciblée est déposée sur le site de la formation lyonnaise à la CCFLS. Ce M@gistère est accessible par inscription à la formation de l'académie de Lyon. Les candidats peuvent également s'informer par la *Lettre du CASNAV* diffusée dans l'académie, y puiser des références ou y lire des retours d'expériences avec les élèves allophones. Tous les numéros de cette Lettre sont consultables sur le site du CASNAV. Sur la plateforme M@gistère nationale par ailleurs, plusieurs parcours sont en accès libre sur la problématique de l'allophonie :



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CASNAV DE L'ACADEMIE DE LYON

- Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ? (CASNAV Paris)
- Accompagner un élève allophone dans l'école (CASNAV Besançon)
- Enseigner la lecture à un élève allophone (CASNAV Lille)
- Profils des élèves allophones (CASNAV Amiens)
- Accueillir les élèves allophones isolés (CASNAV Amiens)
- Enseigner aux élèves allophones dans le 2nd degré (CASNAV Amiens)

L'ensemble du jury félicite les lauréats de la session 2024 pour leur engagement dans un processus de qualification de qualité et souhaite une pleine réussite aux candidats de la session 2025.

**La présidente du jury,
Véronique BOULHOL**



CASNAV
Rectorat de l'académie de Lyon